

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 MARS 2022

| | |
|----------|-----------------|
| ABSENTS | POUVOIR DONNE A |
| G.MURAT | JM CHIRIER |
| M.BOURIN | N.PFEFER |

OUVERTURE DE LA SEANCE A : 18H36

Désignation de la secrétaire : S.CLAVERIE : vote à l'unanimité.

Fabrine DUCHAMP : prise de notes en complément pour aide à la rédaction du compte-rendu.

Ordre du jour développé par Monsieur le Maire.

Approbation du précédent compte-rendu en date du 21 décembre 2021:

M.SEGUIN revient sur la phrase concernant la VMC du presbytère et soutient ne pas avoir tenu ses propos puisqu'il a voté le principe d'installation de la VMC.

M.LIEGE : pourquoi le compte-rendu est diffusé aux conseillers municipaux le 15 mars et non 5 jours après ? Il précise que Monsieur le Maire ne respecte pas le Code des Collectivités territoriales (CGCT) qui l'impose.

Qu'en est-il de la réunion de travail et des bons de commande concernant l'Atelier Pouzol ?
Définition d'un programme.

Monsieur le Maire répond que le CR avant d'être affiché, doit être voté en séance de Conseil Municipal suivante, voilà pourquoi le projet de CR est envoyé en même temps que la convocation aux conseillers municipaux pour prise de connaissance, discussions, observation et vote.

Une fois adopté, il est affiché dans les 8 jours suivants dans le panneau d'affichage de la mairie, installé à cet effet (cf code des collectivités territoriales). Monsieur le Maire précise de plus, que notre mairie est ouverte 2 jours par semaine et que notre commune ne compte que 180 habitants.

M.LIEGE répète que Monsieur le Maire ne respecte pas le code des collectivités territoriales. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'écoute pas la réponse donnée et confirme ses propos.

- ✓ POUR : 9
- ✓ CONTRE : 2 (P.LIEGE et M.SEGUIN)
- ✓ ABSTENTION : 0

ORDRE DU JOUR

I- COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Présentation du Compte administratif 2021 par Jean-Marc CHIRIER suppléé par Fabrine DUCHAMP, secrétaire de mairie :

- Excédent de fonctionnement : 158 252.26 €
- Déficit d'investissement : - 105 205.73 €

Monsieur le Maire revient sur certaines dépenses et explique les RAR (Restes à Réaliser).

M.SEGUIN demande si ces RAR sont visibles dans le CA ?

Monsieur le Maire explique le résultat d'investissement déficitaire suite aux gros travaux de 2021.

2022 sera une année de transition et d'études. En avril 2022, Madame Laurence DUPUY : conseillère aux décideurs locaux (CDL) au sein de la Trésorerie de Tulle viendra commenter l'analyse financière de notre commune, demandé par Monsieur le Maire. A savoir les CDL sont au nombre de 6 sur notre département et chargés de conseiller les élus tout au long de l'année même sur des programmes d'investissement.

Monsieur le Maire explique notre emprunt concernant l'achat de la propriété qui se termine en 2028 et que la commune peut emprunter encore sans aucun problème puisque la durée de remboursement est inférieure à 2 ans.

M.LIEGE souhaite savoir pourquoi les diagnostics énergétiques n'ont pas été faits sur les bâtiments communaux.

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude thermique avait été abordée par Corrèze Ingénierie concluant, compte-tenu de la faible utilisation des bâtiments, que la situation était bonne.

De plus depuis 2008 des travaux importants ont été réalisés, au Foyer Rural, au Presbytère, la totale isolation du multiple rural et ce après étude thermique complète définissant les travaux, les appartements de la mairie...

Il est beaucoup plus utile de réaliser des travaux que de payer des diagnostics. Combien coute un diagnostic ?

M.LIEGE répond 1 000 € chez lui. Il pose une question sur la ligne de trésorerie : quand et comment rembourse t'on ?

Monsieur le Maire précise que ce n'est pas un emprunt et dit que cette ligne de trésorerie sera remboursée en 2023 à un taux financier de 0.20 % soit 100 600.00 € en totalité pour 100 000.00 € disponibles.

M.LIEGE interroge sur le prix des assurances et les factures d'électricité en rapport avec les diagnostics.

Monsieur le Maire précise que les assurances concernent tous les bâtiments y compris les stabulations agricoles et l'atelier Pouzol. Ces assurances ont été renégociées en 2009 avec

changement de compagnie et on reçoit chaque année M.RAYNAUD de MMA pour négociation et précisions.

M.LIEGE demande pourquoi Monsieur le Maire refuse les diagnostics.

Il est précisé que la ligne budgétaire n'a jamais été dépassée malgré l'augmentation importante de cette énergie et que M.LIEGE n'écoute pas les réponses données.

Il vaut mieux réaliser des travaux, et Monsieur le Maire informe que les travaux seront proposés aux membres du CM : l'aménagement et l'isolation complète des archives de la mairie seront présentés.

Monsieur le Maire quitte la salle et la séance pour que Monsieur JM CHIRIER procède au vote du Compte administratif 2021.

- ✓ POUR : 9
- ✓ ABSTENTION : 1 (M.LIEGE)

Médhi SEGUIN demande ce que l'on trouve dans le compte : fêtes et cérémonies ?

II- COMPTE DE GESTION 2021

M.LIEGE demande que ce document soit envoyé aux élu(e)s.

Vote à l'unanimité.

III – AFFECTATION DES RESULTATS 2021

M.LIEGE revient sur la ligne de trésorerie et demande pourquoi ?

Monsieur le Maire lui rappelle que la ligne de trésorerie a été votée en Conseil Municipal et était nécessaire au paiement des factures avant réception des subventions, et que l'année 2021 a été une année riche en investissement et que la situation financière de la commune est enviable (dixit trésorerie).

M.LIEGE dit que ce n'est pas une critique négative. Monsieur le Maire précise que la capacité d'autofinancement de la commune (épargne brute et épargne nette) est très en dessus de la moyenne nationale, donc une grande capacité d'investissement et facilité de remboursement.

Vote à l'unanimité.

IV – TAXES LOCALES : Foncier bâti et Foncier non Bâti

Monsieur le Maire donne connaissance des taux actuels en dessus de la moyenne départementale. Il précise que ces taxes rapportent environ 39 430.00 €. La location des panneaux photovoltaïques quant à eux rapportent : + 76 000.00 €.

- Taux pour le foncier bâti : 33.24 %
- Taux pour le foncier non bâti : 73.96 %

Ces taux n'ont pas été augmentés depuis 2009, proposition de ne pas les augmenter.

Vote à l'unanimité.

V- BUDGET PRIMITIF 2022

- FONCTIONNEMENT : 469 152.26 €
- INVESTISSEMENT : 644 507.99 €

En fonctionnement, une forte augmentation prévisionnelle de l'énergie et des carburants.

Budget de transition et d'études.

Une réunion de travail sera organisée sur la gestion des subventions aux associations, en particulier sur l'aide à l'Ukraine, aux restos du cœur et la banque alimentaire.

M.LIEGE demande le tableau des subventions. Monsieur le Maire reprecise qu'une réunion spéciale sera fixée pour décision, et ne pas alourdir l'ordre du jour de cette séance.

M.LIEGE demande si nous pouvons dépasser les 6 000.00 € prévus concernant les subventions ? Il demande également si la subvention du comité des fêtes sera accordée et pourquoi nous n'en débattons pas ce soir ?

Monsieur le Maire précise à nouveau : débat en réunion de travail, la demande de subvention du comité des fêtes nécessite une présentation et des précisions. De plus, d'autres subventions ont été demandées et la discussion portera aussi sur la solidarité.

- ✓ POUR : 10
- ✓ ABSTENTION : 1 (M.LIEGE)

En investissement, M.LIEGE fait remarquer que les RAR ont été reportés à 221 000.00 € en page 1 et 121 000.00 € en page 3 : qu'en est t'il ?

- ✓ POUR : 10
- ✓ ABSTENTION : 1 (M.LIEGE)

VI – PARTICIPATION FISCALISEE FDEE19

Il convient de fiscaliser la somme de 2010.18 € concernant la participation de notre commune à la FDEE19.

Vote à l'unanimité.

VII - LA LANDE DU CERF

Présentation du dossier de subvention par Monsieur le Maire, ainsi que les aides demandées en baisse par rapport à 2021. Monsieur le Maire rappelle la réunion de travail en présence du paysagiste Etienne Roby.

M.SEGUIN souhaite une projection sur le coût de fonctionnement pour nos investissements.

Monsieur le Maire précise que sur le parc de la mairie et la lande du cerf, le fonctionnement se résume en général à l'entretien, par notre employé communal et la vérification de l'aire de jeux.

Par la suite : réfléchir à l'animation des espaces avec création d'un poste entretien/animation en partenariat avec la FDC19, l'ONF, randos et autres communes.(exemple l'arboretum de chamberet)

M.SEGUIN : voir pour un stagiaire avec les écoles. La région Nouvelle aquitaine peut venir en aide sur une mutualisation de poste.

Monsieur le Maire dit qu'il faut étudier le financement d'un poste avec subvention sur le salaire.

M.LIEGE signale que dans le devis ne figure pas le coût des travaux de la signalétique et que les travaux s'élèvent à 250 000.00 € HT.

Monsieur le Maire donnera une réponse précise ultérieurement, mais après vérification du devis, souligne que les panneaux signalétiques en acier Corten (totems et panneaux) sont la signalétique : environ 27 000.00 € + 7 000.00 € + la maîtrise d'œuvre : 12 000.00 € donc 50 000.00 €.

Vote à l'unanimité

- **Participation Fonctionnement des écoles**

Proposition de convention avec la Roche-Canillac pour la maternelle sur la base de l'ancien SIVU soit 40 % - 40 % - 20 %

M.SEGUIN revient longuement sur la participation demandé à Gros-Chastang ?

Il avait été proposé : 50 % - 20% - 30 % soit une différence de 1000 € et pour 2 enfants 400 €.

Gros-Chastang a une dotation de Tulle Agglo de + 14 000.00 € allouée au fonctionnement du SIVU.

M.SEGUIN : le communiqué de presse du 17/12/21 indique de conserver le système éducatif qui peut disparaître à moyen terme.

Le budget est de 8000.00 € environ à reporter entre les communes.

Rectification de Monsieur le Maire quant aux attributions de Tulle Agglo : rappel de la proposition : reporter toutes les allocations de compensation à toutes les écoles. En effet certaines communes ne mettent pas la totalité des sommes pourquoi ?

De plus Monsieur le Maire ne recevra aucune leçon de solidarité et de démocratie sur ce sujet vu le comportement des communes ayant une école dans leurs villages, et le refus de participations par le passé à certains projets (photovoltaïques).

Monsieur le Maire précise que bientôt, il y aura environ 9 enfants sur notre commune. Les parents auront le choix de la scolarité de leurs enfants.

M.LIEGE relève la participation de 5 247.31 € de janvier à juillet sans enfant proposée par la convention.

Marc DUFOUR indique que ce que l'on nous propose est comme avant. Maintenant il faut réfléchir sur les sommes à reporter aux écoles s'

- ✓ CONTRE : 9
- ✓ ABSTENTION : 1 (M.LIEGE)
- ✓ POUR : 1 M.SEGUIN

- **Route du Pont de Sagne**

Suite à la construction de la famille PFEFER et à la demande de raccordement fibre auprès de Dorsal-Axione : proposition de raccordement aérien avec plantation d'un poteau devant la maison neuve.

- Il n'existe pas de poteau de ce côté de la route.
- Cette construction est en dehors de l'agglomération

Monsieur le Maire refuse la plantation du poteau et propose un raccordement en souterrain.

Proposition faite au CM : déplacer le panneau d'entrée d'agglomération ? demande à effectuer en Préfecture.

Madame PFEFER ne participe pas au vote

Vote à l'unanimité.

Proposition éventuelle de participation aux travaux de mise en souterrain : **vote à l'unanimité**

- **Ordures ménagères**

Mise en place de la TEOMi (Taxe enlèvement ordures ménagères incitative) : proposition d'implantation des points de collecte : 3 lieux pour la commune + multiple rural.

- Brigoux + multiple rural – Couffinier : (+de70 personnes) – abords du foyer - déchetterie extérieure

But : mettre en place le tri sélectif et réduire le tonnage d'OM.

M.SEGUIN : étudier un point de compostage proposé.

Monsieur le Maire : proposition à faire à Tulle Agglo de mettre à disposition pour un prix réduit des composteurs individuels comme ailleurs.

Marc DUFOUR : il s'agit de définir les points de collecte.

Madame PFEFER : attention aux personnes âgées et aussi aux dépôts sauvages.

Une discussion s'engage sur cette nouvelle collecte supprimant les bacs OM des Villages.

Marc DUFOUR : container « verre » au foyer à regrouper.

QUESTIONS DIVERSES

- Inauguration Boulodrome Henri Lachaud le samedi 11/06/2022
- Journée Solidarité Ukraine les 2 et 3 avril 2022.
- Demande création d'un espace clôturé en bois à l'arrière du Multiple.
- Rapport d'activité Tulle Agglo disponible en mairie.
- Parc paysager à l'arrière de la mairie : travaux terminés.
- M.LIEGE revient sur la question d'eau : que se passe t'il s'il y a une coupure d'électricité ? question au Syndicat des eaux des 2 vallées ? Madame La Présidente n'a pas la réponse. Monsieur le Maire indique que nous avons un groupe électrogène. La compétence eau n'est plus communale.

Compte-rendu accepté par 10 Voix POUR et 1 CONTRE

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22H00